

# « C'EST NOTRE RESPONSABILITÉ DE BRISER LE SILENCE »

INTERVIEW DE DENIS MUKWEGE, gynécologue, prix Nobel de la paix 2018  
PROPOS RECUEILLIS PAR CLÉMENT BOURSIN, responsable Programme et plaidoyer Afrique de l'ACAT-France  
PHOTO FABIAN SOMMER - DPA - AFP

14 Il porte la voix des victimes qui ont subi dans leur chair plus de 25 ans de violences en République démocratique du Congo (RDC). Comme médecin, puis comme militant, le Dr Denis Mukwege relaie les besoins de la société civile congolaise en termes de justice et de réparations. Pour l'ACAT-France, il témoigne de l'état des lieux de la lutte contre l'impunité dans son pays.

Que s'est-il passé depuis l'interview que vous nous aviez accordée en 2019 autour du besoin de se mobiliser sur le rapport "Mapping" [lire Humains n° 12, p. 12-13] ?

**Denis Mukwege :** Nous demandions que les recommandations du rapport "Mapping" soient prises en compte, ce qui n'est toujours pas le cas. On ne peut pas laisser ces crimes de guerre, ces crimes contre l'humanité, voire ces actes constitutifs de crimes de génocide, impunis. Ce serait un message très négatif envoyé aux victimes. Mais il y a eu de petites évolutions. Le président de la République [Félix Tshisekedi] a demandé au gouvernement [congolais] de mettre la question de la justice transitionnelle à l'agenda. Pouvoir en parler est déjà un point positif. Après ces consultations, peut être décidée une stratégie nationale qui nécessitera un cadre normatif pour sa mise en œuvre. La population s'est suffisamment exprimée sur cette question. Nous avons besoin d'accompagner les consultations nationales en cours pour aboutir à une justice transitionnelle holistique qui tienne compte des aspects judiciaires et non judiciaires, car tous sont importants pour éviter la répétition des crimes. Nous parlons de millions de morts ! Il ne faut donc pas oublier le volet pénal, faute de quoi nous aurons une justice au rabais.

Le fait que la Cour internationale de justice (CIJ) ait dû être saisie [concernant l'intervention militaire de l'Ouganda en RDC en 1998, *ndlr*] confirme qu'on ne peut pas attendre des juridictions nationales qu'elles exercent seules leur compétence sur ce conflit. Pensons par exemple à l'extradition de Laurent Nkunda [pour lequel un mandat d'arrêt international a été émis par la justice congolaise, *ndlr*], qui ne se fait pas et qui reste un sujet tabou. Si l'on n'est pas capable d'extrader depuis le Rwanda un ex-chef rebelle congolais recherché par la justice de son pays, comment peut-on espérer conduire une justice sur plusieurs criminels, dont certains se trouvent à l'étranger ? Un tribunal pénal international pour le Congo ne serait jamais de trop. À ceux qui disent que c'est trop cher, je réponds qu'il ne s'occuperait que des commanditaires, aux côtés de chambres spécialisées mixtes et des juridictions militaires. C'est de tout cela qu'il faut discuter. Que les juridictions se déplacent sur les lieux où les crimes ont été commis, devant la population, recrée de la confiance dans l'État et permet de reconstruire l'État de droit. Hélas, ces juridictions n'ont pas de moyens et ont parfois besoin des ONG pour leur travail. Le viol a été largement utilisé dans cette crise. Il faudrait donc que la question du genre ne soit pas négligée dans la stratégie nationale à adopter.

**La France indique dans sa candidature au Conseil des droits de l'homme être "convaincue qu'il n'y a pas de paix durable sans justice [et qu'elle] œuvre en faveur de la lutte contre l'impunité". Dans le même temps, elle affirme en 2020 que, "s'agissant du rapport Mapping [...], il appartient aux autorités congolaises de se prononcer sur les suites qu'elles entendent y donner". Comment expliquez-vous cet écart notable ?**

**D. M. :** Tous les responsables politiques que je croise affirment que l'on ne peut pas construire la paix sans justice. Mais lorsque l'on arrive à la pratique, c'est aux autres de le faire ! Nous parlons quand même de crimes contre



l'humanité ! Même s'ils ont été commis au Congo, ils nous concernent, sauf à dire que le droit international est adaptable... Si le gouvernement congolais voulait se soustraire, ce serait aux autres États de rappeler la responsabilité internationale et le besoin de vérité. De notre côté, nous poussons le gouvernement congolais à avoir le courage d'affronter la vérité et l'histoire. Des efforts sont à faire de part et d'autre. Aujourd'hui, tout le monde est ému par ce qui se passe en Ukraine, parce que nous partageons la même humanité. La souffrance n'a pas de couleur de peau ni de classe sociale. Il faut parvenir à combler cet écart entre la théorie et la pratique. La pratique, c'est qu'il y a un rapport qui indique que des crimes contre l'humanité ont été commis quelque part sur notre planète. Il nous appartient à tous de dire que nous ne l'acceptons pas. L'humanité doit certes partager le bonheur, mais aussi se lever comme un seul homme face aux souffrances. Si nous acceptons le principe d'une humanité commune, ce que la France déclare devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies est aussi valable pour la RDC.

« Nous parlons quand même de crimes contre l'humanité ! Même s'ils ont été commis au Congo, ils nous concernent, sauf à dire que le droit international est adaptable (...) De notre côté, nous poussons le gouvernement congolais à affronter la vérité et l'histoire »

15 Vous avez travaillé avec Thierry Michel sur *L'Empire du silence* et *L'Homme qui répare les femmes*. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur l'intérêt de sensibiliser l'opinion publique à travers le cinéma ?

**D. M. :** Le travail de plaidoyer que nous faisons exploite tous les outils : des écrits, des conférences, le cinéma... C'est notre responsabilité de briser le silence qui entoure les violations graves des droits humains commises en RDC. Thierry Michel est très courageux de prendre sa caméra pour que la vérité puisse éclater, malgré les menaces et les interdictions. J'ai beaucoup de respect pour l'humaniste qu'il est.

Quel rôle les Églises peuvent-elles jouer ?

**D. M. :** Les Églises aussi ont une force qu'elles peuvent exercer pour libérer les peuples. Nous demandons qu'elles exploitent leur rôle prophétique, parfois timide... On connaît les conséquences – elles peuvent être terribles – d'un tel engagement, mais il n'est jamais inutile. Nous sommes heureux de la visite du Pape au Congo [prévue en juillet 2022, *ndlr*], qui accomplit ici son rôle de pasteur. Ce sont des signes forts, que le peuple congolais attend depuis 25 ans.



**Pour aller plus loin**  
*L'Empire du silence*, documentaire de Thierry Michel, 1h50, sorti le 16 mars 2022.